CTL du 27 juillet 2020 (2ème convocation)
Pas de liminaire

1. Adaptation des horaires d'ouverture de certains services, notamment dans le cadre du déploiement de l'APRDV (pour avis, pour 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime lors du CTL du 8 juillet 2020)
Des modifications ont été apportées aux projets relatifs au SPFE Alençon et pour le site de Mortagne-au-Perche (SIP et Trésorerie).
En ce qui concerne le SPFE Alençon, par rapport au projet présenté le 8 juillet, la plage horaire du matin commence à 8h30 au lieu de 8h45, pour être en concordance avec l'ouverture de la cité administrative.
Pour ce qui est du SIP et de la Trésorerie de Mortagne-au-Perche, le changement concerne l'heure de fermeture du midi (1/4 d'heure plus tôt, 12h15 au lieu de 12h30).
Des réunions collectives de services ont été organisées depuis la 1ère convocation du CTL dans les services concernés.
En complément d'information, les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques se sont assuré.e.s que la dernière plage d'accueil en APRDV pour la matinée commençait de manière effective à 11h30 pour le SPFE et à 11h45 pour Mortagne. Dans le cas contraire, aurait pu se poser le problème de la sécurité dans les locaux.
Les 4 organisations syndicales ont maintenu un vote contre ces changements. En effet, même si cela apparaît comme un progrès pour les agent.e.s, du fait de la concentration sur les activités métiers durant la fermeture au public, ces changements portent en eux de nouvelles suppressions d'emplois, comme nous l'avions déjà signalé lors du 1er CTL. De plus, à Mortagne-au-Perche, même si les agent.e.s sont majoritairement favorables à ces modifications, cela est loin d'emporter un large consensus. Enfin, l'opération a manqué de transparence car il nous a été impossible de connaître la question exacte qui a été posée aux personnels.

2. Questions diverses
Le Président a apporté des compléments d'informations suite à la 1ère convocation de ce CTL.

- Au sujet des écrêtements, Mme THIOLLIER, adjointe du PPR, a précisé que la réintégration des heures en cas de demi-journées incomplètes, a été effectuée au préalable. En aucun cas un crédit horaire n'a servi à compenser un débit lié à une demi-journée incomplète.
Solidaires Finances Publiques a constaté une clarification pour les agent.e.s concernés, et des rectifications à leur bénéfice.
Le PPR se tient à la disposition des agent.e.s en cas de litiges qui perdureraient sur ce point.

- Au sujet de la prime COVID, le Président a consenti à nous fournir un tableau de la répartition de la prime par grade, en opérant une distinction entre les A et les A+, et par type de service. Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont regretté la non communication de la ventilation dans le détail entre les bénéficiaires des 1000 € et les bénéficiaires des 330 €.
Selon nous, ces chiffres sont en trompe-l'oeil. Distinguer la part des bénéficiaires par grade et par service en comparant ces critères proportionnellement à l'effectif global aurait été plus judicieux.

- Au sujet de la convergence des CPS et CIS
La note nationale est sortie l'après-midi du dernier CTL (1ère convocation).
Les communications téléphoniques pour les SIP de la DDFIP 61 seront transférées à Carcassonne à compter de la campagne des avis (17 août 2020) par le biais du numéro 0809 401 401 qui apparaîtra sur tous les ASDIR.
Les usagers ne doivent théoriquement plus appeler directement les SIP.
Ce dispositif sera étendu aux courriels via E-Contact en 2021.
D'autre part, dans le cadre du dispositif de renfort national pour la campagne des avis (du 17 août au 18 septembre), la DDFIP de l'Orne mettra à la disposition 3 de ses agent.e.s.

Solidaires Finances Publiques est intervenu pour dénoncer un véritable dépeçage des SIP (mise en places du SDIF, réforme de la TH, transfert des appels téléphoniques et du traitement des courriels dans des plateformes téléphoniques…). Le Président nous a répondu qu'il avait anticipé cette évolution en se portant candidat à l'arrivée d'un service de Bercy dans le cadre de la démétropolisation. Selon nous, il demeure encore beaucoup d'inconnues quant à l'arrivée de ce futur service, et encore faut-il que cela puisse apporter une véritable plus-value pour l'usager ornais ou alençonnais en termes d'accueil du public.

Autre sujet abordé par la Direction :
- le paiement en espèces par les buralistes
Après une phase d'expérimentation, la généralisation de ce paiement débutera le 28 juillet.
Pour le prestataire (FDJ), le cahier des charges est très précis. Quotidiennement, la FDJ effectue un versement nocturne à la DDFIP de la Marne qui les ventile en suite vers les différentes DDFIP.
Dans la DDFIP de l'Orne, 41 buralistes sont habilités à recevoir ces paiements en espèces (36 buralistes figuraient sur la liste initiale).
Pour l'instant, 2 caisses sont maintenues à Alençon et à Argentan, donc il n'y aura pas dans un premier temps refus immédiat de paiement en espèces.

Questions diverses posées par les organisations syndicales :
- Tout d'abord, Solidaires Finances Publiques est revenu sur le cas de l'EDR. D'après nos renseignements, ce n'est pas un mais deux contrôleurs qui auraient été en mesure d'obtenir ce service dans le cadre du mouvement local, d'autant que leur profil convenait à ce qu'attendait la Direction. Pour nous, c'est une nécessité de service qui ne dit pas son nom. Le Président ne nous a pas contredit sur ce point.

- A quoi sert le recensement des agent.e.s présent.e.s à la cité administrative d'Alençon du 1er au 15 août ?
La Préfecture de l'Orne et l'Agence Régionale de Santé sont en charge d'un projet visant à proposer aux agent.e.s de se faire dépister à la Covid 19, sur la base du volontariat (N.B. : nous avons appris depuis ce CTL que ce dépistage non obligatoire aurait lieu du 10 au 14 août).

- Comment fonctionnera le partage du box de réception pour le SIE, le SPFE, le PCRP…, dans les locaux du SIP d'Alençon ?
Ce box sera mutualisé. Le principe est que chaque service peut l'utiliser s'il est libre.

- Pourquoi les vacataires ne disposant pas de cantines sur place ne sont-ils pas bénéficiaires de la Carte Apetiz ?
Mme THIOLLIER a indiqué que le fonctionnement de la Carte Apetiz nécessite une régularisation dans les 2 à 3 mois suivants. Par conséquent, il faut une présence relativement longue dans les services afin de pouvoir en bénéficier. De plus, les recrutements des vacataires ont été très rapides cette année (recrutement avec arrivée dans les services le surlendemain)

- Les collègues de la DGFIP travaillant au sein du BAMCA (Bureau d'Accueil Mutualisé de la Cité Administrative) sont inquiètes pour leur avenir avec la création prochaine des SGC (Services de Gestion Communs). Avez-vous des informations à nous transmettre sur ce point ?
La convention signée avec la Préfecture dans le cadre du BAMCA a été reconduite pour un an (pour toute l'année 2020). Elle sera revue en fin d'année. Pour l'instant, il n'y a pas d'autres informations.

- Dans le cadre de la prime mobilité, est-ce que la Direction déterminera une date limite pour la production d'une déclaration sur l'honneur ? Si oui, laquelle ? (pour rappel : cette déclaration sur l'honneur doit indiquer que l'agent.e a effectué un minimum de 50 jours en covoiturage ou à vélo dans le cadre d'un trajet domicile/travail au cours des 6 derniers mois de l'année 2020)
Mme THIOLLIER n'avait pas la réponse à la question posée par Solidaires Finances Publiques, mais s'est engagée à nous la fournir dès que possible.

Michel LESUR et Gérard BOLIS